

# 87 La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

## 2.2.2 - Fiche M1 Mise en place de panneaux d'affichage

mise à jour: 11/04/2013

 **Fiche M1 Mise en place de panneaux d'affichage**

Disposition de panneaux à des endroits stratégiques du site, récapitulant la réglementation générale et celle en vigueur relative aux pratiques de la pêche de loisir, notamment de pêche à pied.

|  |   |
|--|---|
| <h3>Pêche à pied<br/>à Chausey</h3> <p><b>en Août la pêche des espèces suivantes est interdite</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- praire</li><li>- amande de mer</li><li>- huître plate et huître creuse</li><li>- ormeaux</li><li>- coquille Saint Jacques</li></ul>    <p>D'après l'Arrêté n°10/2010 du 4 février 2010 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied, à la nage ou sous-marine dans le département de la Manche</p> <p>Affichette saisonnière<br/>Source : SyMEL</p> <p><b>Type de mesure</b></p> <p>Communication – Sensibilisation</p> <p><b>Charte pêche de loisir</b></p> <p>Mesure en lien avec les engagements de la Charte nationale suivants :</p> | <h3>Objectifs</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Lutter contre la méconnaissance de la réglementation, notamment le non respect des tailles minimales de capture, rappeler les règles de bonnes pratiques de la pêche à pied.</li><li>✓ Sensibiliser et informer le public pour faciliter le travail de surveillance.</li></ul> <h3>Calendrier des opérations</h3> <p>Il est préférable d'installer les panneaux avant la saison estivale et avant la première période de pic de fréquentation, afin d'anticiper l'arrivée des premiers estivants.</p> <p>Pour des affichettes (format papier plastifié), mises en place dans les navettes de transport de passagers par exemple, elles sont actualisées en fonction des dates d'ouverture de pêche des espèces.</p> <h3>Partenariats possibles</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mairies</li><li>• Associations de pêcheurs plaisanciers</li><li>• Structures éducatives locales (collège, etc.)</li><li>• DREAL (validation de maquette)</li><li>• Sociétés de transport (navettes bateau)</li></ul> |
|  <p>Gestion de la ressource</p>  <p>Lutte contre la fraude</p>  <p>Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir</p>  | <h3>AMP ayant réalisé ce suivi</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• DPM Chausey</li></ul>   |

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB